

**La femme
moderne
et l'Islam,
quelle
compatibilité ?**



Statistiques pour l'île Maurice

24% des femmes sont victimes de violence
domestique



10,63% des femmes sont
analphabètes



Droits accordés par l'Islam V/S Droits fondamentaux obtenus par la Femme

1400 ans de cela

L'Islam a accordé à la femme TOUS ses droits, notamment le droit à l'éducation, le droit de posséder des biens, le droit à l'héritage et la liberté de se marier et de divorcer

Droit de Possession de Biens

En Angleterre, ce n'est qu'en 1882 que les femmes pouvaient posséder des biens.

1882

Droit à l'Education

Ce n'est qu'en 1886 que les femmes ont eu le droit de prendre part aux examens de l'Université de Cambridge

1886

Droit à l'héritage

Les veuves n'ont obtenu les droits d'hériter les biens de leurs maris qu'après 1890.

1890

Droit au Divorce

La loi sur les causes matrimoniales en 1937, autorisa la femme à demander le divorce sur les mêmes termes que les hommes. Cependant la femme devait prouver l'adultère, la cruauté ou la désertion.

1937



Égalité entre L'Homme et la Femme en Islam

“Assurément, les hommes qui se soumettent à Allāh et les femmes qui se soumettent à Lui, et les hommes croyants et les femmes croyantes et les hommes obéissants et les femmes obéissantes, et les hommes véridiques et les femmes véridiques, et les hommes endurents dans leur foi et les femmes endurentes, et les hommes qui sont humbles et les femmes qui sont humbles, et les hommes qui font l'aumône et les femmes qui font l'aumône, et les hommes qui jeûnent et les femmes qui jeûnent, et les hommes qui préservent leur chasteté et les femmes qui préservent la leur, et les hommes qui se souviennent beaucoup d'Allāh et les femmes qui se souviennent beaucoup de Lui – Allāh a préparé pour eux tous le pardon et une très grande récompense.”

Le Saint Coran Al-Ahzab (33 : 36)

Le Saint Coran, l'écriture sacrée de l'Islam, contient des centaines d'enseignements qui s'appliquent tant aux hommes qu'aux femmes. Le fait que l'Islam préconise l'égalité au niveau des valeurs morales et de la vie spirituelle et économique des hommes et des femmes est incontestable.



Mon droit économique

L'inégalité économique entre les hommes et les femmes est l'une des plus anciennes inégalités au monde !

Le saviez-vous ?

Auparavant, lorsqu'une femme se mariait, son existence légale était suspendue, et donc tous ses gains financiers devenaient la propriété du mari, et en cas de divorce, ce dernier conservait tout !

Ce n'est qu'en 1870, que la Loi relative aux biens des femmes mariées fut votée en Angleterre, permettant à la femme de posséder des biens en propre qu'elle soit mariée, divorcée, célibataire ou veuve.

Mais malgré cela, la femme moderne n'est pas tirée d'affaire.



Mon droit économique

70% des plus pauvres dans le monde sont des **femmes** !

Pourquoi ?

A Maurice, l'écart salarial entre homme et femme dans le secteur privé est de **30%**.
(World Bank Group, 2019)

75% des femmes dans les pays en développement travaillent dans l'économie informelle, sans de contrat de travail, de droits légaux et de protection sociale.
(Oxfam International)

Sur 160 pays, **63%** n'accordent pas de droit aux femmes à posséder, utiliser et contrôler les terres.
(Women Gender Constituency, 2016)



Mon droit économique

1400 ans de cela, l'Islam avait déjà conféré à la femme le **droit au salaire, à la propriété et à l'héritage.**

*"Et ne convoitez pas ces choses par lesquelles Allāh a fait que certains d'entre vous surpassent les autres. **Les hommes recevront une part de ce qu'ils auront gagné, et les femmes recevront une part de ce qu'elles auront gagné.** Et demandez à Allāh de Sa munificence. Assurément, Allāh a une parfaite connaissance de toutes choses.*

*Et pour chacun, Nous avons **nommé des héritiers** pour ce que laisseront les parents et les proches parents et aussi pour ceux avec lesquels vous vous êtes engagés sous la foi du serment. Alors donnez-leur leur part. En vérité, Allāh surveille tout."*

Le Saint Coran, Chapitre An-Nisa (4 : 33-34)



Mon droit économique

«Les hommes sont les gardiens des femmes, parce qu'Allāh a fait que les uns surpassent les autres et parce qu'ils dépensent de leurs biens.»

Le Saint Coran, Chapitre An-Nisa (4 :35)

En Islam, il revient à l'époux de subvenir aux besoins de sa femme. Il n'a aucun droit sur ses biens financiers. Elle choisit comment dépenser son argent.

Zainab, l'épouse d'Abdullah bin Masud (ra), qui travaillait et touchait un salaire, demanda au Saint Prophète (pssl) si elle pouvait aider son époux qui était pauvre ainsi que les orphelins sous leur charge ? La Saint Prophète (pssl)répondit : « Oui, tu en seras doublement récompensée – d'une part tu aides ta famille et d'autre part, tu offres la Zakat. »

(Sahih Al Bukhari, 1466)



Mon droit à l'éducation

«Celui qui prie Allāh avec dévotion pendant les heures de la nuit, se prosternant et se tenant debout, et qui craint l'au-delà, et qui espère la miséricorde de son Seigneur, est-il pareil à celui qui ne fait pas tout cela ? Dis : « Ceux qui savent peuvent-ils être égaux à ceux qui ne savent pas ? » En vérité, seuls ceux qui sont doués d'intelligence prendront garde.»

Le Saint Coran Chapitre Az-Zumar (39: 10)

Le Saint Prophète (pssl) a affirmé:

« Une personne qui a une ou des filles et ne fait aucune distinction entre elles et ses fils et les élèvent avec bonté et affection, sera aussi proche de moi au paradis que les doigts d'une main le sont . »

(Muslim Volume II)



Mon droit à l'éducation

Le Saint Prophète (psll) a enseigné que le moyen d'entrer au paradis était d'éduquer et d'inculquer des valeurs morales aux filles.

(Sahih al Bukhari)

C'est contraire à l'affirmation des extrémistes selon laquelle un Jihad violent et le massacre de non-musulmans conduiront une personne au paradis.

Il a exhorté ses disciples de veiller à ce que les filles soient éduquées et respectées à une époque où les femmes et les filles étaient victimes de discrimination et souvent méprisées.

Dès le début, l'Islam a prescrit l'égalité des droits des femmes et a enseigné que l'éducation des filles était d'une importance primordiale et une exigence religieuse pour tous les musulmans.

(Tirmidhi)



Mon droit à l'éducation

Le Cinquième Khalifah (Calife), Sa Sainteté, Hazrat Mirza Masroor Ahmad a déclaré:

«L'accès à l'éducation est le moyen d'assurer la paix et la stabilité. L'un des droits les plus importants accordés aux femmes par l'Islam est le droit à l'éducation.»

(discours au siège de l'UNESCO le 8 Octobre 2019)

Sur la base des enseignements du Prophète de l'Islam (paix et bénédictions sur lui), la grande majorité des filles musulmanes ahmadiées du monde entier sont éduquées et excellent dans divers domaines.

Elles sont médecins, enseignantes, architectes et entrent dans d'autres professions grâce auxquelles elles peuvent servir l'humanité.



La plus ancienne université au monde

- Fondée par une musulmane, Fatima el Fihriya, en 859 AD au Maroc.

- Hormis le savoir religieux, des cours de grammaire, de mathématiques, d'astronomie, de chimie, d'histoire et de géographie étaient proposés



Excellence en éducation

Sitara Brooj Akbar, Ahmadi pakistanaise , « **gold medalist** », remportant **plusieurs records du monde** a brillamment complété ses études de Form 5 à seulement l'âge de 11 ans !

Elle est actuellement le « **Youth Ambassador** » pour le « **Pakistan Association Dubai** ».



Le mariage cède-t-il place à l'union libre ?

Que représente le mariage en Islam ?

1. Le moyen préconisé pour que l'homme et la femme puissent **vivre ensemble, s'aimer et être heureux**
2. Le moyen pour avoir des enfants qui grandiront dans un environnement **stable et sain**
3. Une **union légale** qui **sauvegarde la société** de la dégradation morale

Le **taux de mariage est en baisse à Maurice** alors que le concubinage prend de l'ampleur dans notre société. Le nombre d'enfants qui naissent en dehors du mariage monte en flèche.

Le **concubinage** n'offre **aucun droit, aucun statut et aucune protection à la femme** tandis que le **Nikah est un contrat de mariage** où il est question d'une série de **droits et de responsabilités pour les époux**.



Le statut de l'épouse en Islam

Le Saint Prophète (saw) a affirmé :
«Le mariage est ma Sunna (pratique) et celui qui ne la suit pas ne fait pas partie de moi...»

(Ibn Majah)

Le mari a la responsabilité financière de sa famille tandis que le rôle primaire de la femme est d'élever ses enfants.

« Et un de Ses Signes est ceci, qu'Il a créé des épouses pour vous de parmi vous-même, afin qu'en elle vous puissiez trouver de la tranquillité d'esprit, et Il a mis entre vous de l'amour et de la tendresse. Assurément, il y a là des Signes pour un peuple qui réfléchit. »

Le Saint Coran Chapitre Ar-Rum (30 : 22)



Le statut élevé de la mère en Islam

« Et Nous avons enjoint à l'homme la bienveillance envers ses parents. Sa mère le porte avec douleur, et le met au monde avec douleur. »

Le Saint Coran Chapitre Al-Ahqaf (46 : 16)

« Le paradis est sous les pieds de la mère »
Sunan an-Nasa'i, Book 25, Hadith 3104

L'Islam est la seule religion à accorder un statut si élevé à la mère. L'Islam lui confie la lourde responsabilité de former les générations futures.



Droit du divorce (Khula)

La femme a le droit de demander le divorce pour les raisons suivantes :

- Si son mari la traite mal; la frappe sans raison.
- Si le mari n'est pas capable d'assurer ses obligations envers elle.
- Si le mari change de religion.
- Si cela devient difficile pour la femme de rester avec son mari pour raison d'incompatibilité.
- Hormis les raisons citées ci-dessus, il faut souligner que la femme a parfaitement le droit de demander le divorce sans donner de justification.
- Dans ces cas la femme qui veut obtenir le divorce fait le khula et renonce à sa dot. Si c'est le mari qui divorce, il s'acquitte de la dot.

Le divorce reste malgré tout une chose détestable aux yeux d'Allah et la réconciliation est meilleure.



Traitement des femmes en Islam

"Ô vous qui croyez ! Il ne vous est pas permis d'hériter des femmes contre leur gré; vous ne devez pas non plus les retenir injustement de force afin de pouvoir leur dérober une partie de ce que vous leur avez donné, à moins qu'elles ne se soient rendues coupables d'un acte d'indécence flagrant; et vivez avec elles avec bienveillance; et si elles vous déplaisent, il se peut que ce qui vous déplaît soit une chose où Allah a mis beaucoup de bien."

Le Saint Coran Chapitre An-Nisa (4 : 20)

"Le meilleur d'entre vous et celui qui est meilleur envers son épouse."

Le Saint Prophète (pssl) - (Riyad as-Salihin, 278)



Mon droit à la sécurité

La recrudescence de cas d'harcèlement sexuel sur les femmes interpelle :

« L'attention du public sur le harcèlement sexuel a été beaucoup plus grande à l'ère du MeToo qu'auparavant. Pourtant, de nombreux travailleurs attendent une protection adéquate et la jouissance de leur droit d'être à l'abri du harcèlement sexuel dans le monde du travail. »

(Source : UN WOMEN – Sexual Harrassment in the Informal Economy – Sept 2020)

À Maurice : Entre 2018 et 2019, le nombre de violences sexuelles et d'exploitation sexuelles signalées a augmenté de 9.5%

(source : www.statsmauritius.govmu.org)



Mon droit à la sécurité

Enseignement du Saint Coran :
Une tenue vestimentaire modeste et la non-mixité des sexes

« Et dis aux croyantes qu'elles restreignent leurs yeux et veillent sur leurs parties intimes, et elles **ne doivent pas exposer leur beauté naturelle et ses parures** excepté ce qui en est apparent de soi, et qu'elles tirent sur leurs poitrines leurs voiles dont elles se couvrent la tête...

...Et quelles ne marchent pas avec une telle démarche que des aspects de leur beauté qu'elles dissimulent normalement soit révélés. Et tournez vous ensemble avec repentir, O croyants, afin que vous puissiez réussir. »

Le Saint Coran Chapitre An-Nur (24 : 32)



Mon droit à la sécurité

- Contrairement aux idées préconçues, le voile islamique n'est pas une forme d'oppression mais de protection pour la femme.

- Tous les commandements du Coran sont porteurs de grâces et de bénédictions et visent à protéger l'homme des malheurs et des dangers :

« Et lutez dans la cause d'Allah comme il se doit. Il vous a choisi, et il ne vous a imposé aucune difficulté en matière de religion... »

Le Saint Coran Chapitre Al-Hajj (22 : 79)

- En choisissant de se couvrir, la femme musulmane exprime sa volonté d'être en conformité avec l'exigence de sa foi.

- La modestie est une injonction Coranique adressée aux hommes également :

« Dis aux croyants de restreindre leurs regards... »

Le Saint Coran : Chapitre An-Nur (24 : 31)



Le voile : Sagesse et multiples bienfaits

- Le voile est un moyen pour protéger notre foi.

« La modestie fait partie de la foi. »

Le Saint Prophète (psl)- Sah ih Al Bhukari 24

- **Le Saint Coran établit un lien entre les vêtements (extérieurs) et la piété (intérieure).**

« O enfants d'Adam, nous avons en vérité fait descendre sur vous des vêtements pour couvrir votre nudité et pour servir de parure; mais c'est le vêtement de la piété qui est le meilleur. »

Le Saint Coran: Chapitre Al-Araf (7 :27)

- **Une couverture physique pour une protection du cœur et de l'âme :**

« La réflexion confirme que les conditions physiques influencent profondément l'âme. »

Le Messie Promis (as), La Philosophie des Enseignements de l'Islam, p. 29



Le voile : Pas un nouveau enseignement religieux

- L'Ancien Testament :

« Rebecca leva aussi les yeux, vit Isaac, et descendit de son chameau. Elle dit au serviteur : Qui est cet homme qui vient dans les champs à notre rencontre ? Et le serviteur répondit : C'est mon seigneur. Alors elle prit son voile et se couvrit. »

Genèse : 24 : 64, 65

- Le Nouveau Testament :

« Tandis que toute femme qui prie ou qui prophétise sans avoir la tête voilée déshonore son chef, car c'est la même chose que si elle est rasée. Que si la femme n'a point la tête voilée, qu'elle se coupe aussi les cheveux. Mais s'il est malséant à une femme d'avoir les cheveux coupés ou rasés, qu'elle soit voilée. »

1 Corinthiens : 11 : 5, 6



Decorée du Prix Nobel

La jeune journaliste, politicienne et activiste en droit humain, Tawakul Karman de Yemen, a été décorée avec un prix Nobel en 2012.

Lors de son Prix Nobel, cette femme qui porte le hijab, a été questionnée par un journaliste qui lui fit part que son port du hijab ne correspond pas avec son niveau d'intelligence et d'éducation. Elle répondit alors que :

« l'homme dans les temps anciens était presque nu, et lorsque son niveau d'intelligence évolua, il commença à porter des vêtements. Ce que je suis aujourd'hui ainsi que ce que je porte représente le plus haut niveau de pensée et de civilisation que l'homme puisse atteindre, et ce n'est pas régressif. C'est l'enlèvement de vêtements encore une fois qui est régressif et qui repousse l'homme en arrière dans les temps anciens. »



Les femmes influentes de l'Islam

Hazrat Khadija r.a - La femme d'affaires

- La première musulmane était la femme d'affaires la plus renommée et prospère de toute l'Arabie.
- Elle était aussi connue pour sa modestie et son intégrité.
- De par sa générosité et son amour pour sa religion, elle a distribué tous ses biens aux nécessiteux.

Hazrat Aisha r.a - La femme d'État

- Elle a obtenu le titre de la personne la plus intelligente de l'époque.
- Elle est la narratrice de plus de 2200 hadiths (paroles du Saint Prophète (pssl)) et de nombreuses récits qui façonnent aujourd'hui les traditions juridiques islamiques.
- Son parcours est la preuve que l'Islam ne fait pas de discrimination entre les sexes ni n'exige la marginalisation des femmes.



Les femmes influentes de l'Islam

Hazrat Saudah r.a - La femme pieuse

- Elle était connue pour sa foi incontestable, sa simplicité et son obéissance infaillible aux enseignements islamiques.
- Son coeur était si pur qu'elle avait le respect de tout un chacun.

Hazrat Umme Umaarah r.a - La femme courageuse

- Elle était connue pour sa bravoure exceptionnelle.
- Ayant combattu de toutes ses forces lors de la bataille d'Uhud aux côtés du Saint Prophète (pssl) elle a été honorée comme la personne la plus courageuse de la bataille.
- Grâce à son courage, elle a élevé d'avantage le statut de la femme en Islam.



LA LAJNA IMAILLAH

Lajna Imaillah signifie « servantes d'Allah ».

L'organisation a été fondée en 1922 par le deuxième Calife de la Communauté Musulmane Ahmadiyya (CMA).

Objectifs

1. pour éduquer les femmes ahmadies et renforcer la nécessité de vivre leur vie selon les enseignements islamiques.
2. pour les préparer à servir leurs semblables avec amour et à prêcher l'Islam de la meilleure manière possible.
3. promouvoir chez les femmes ahmadies un esprit de sacrifice.

Le saviez-vous ?

Il existe plus de 700 succursales de la Lajna Imaillah dans diverses parties du monde.



LA LAJNA IMAILLAH

Les différents départements

L'un des beaux aspects de l'enseignement islamique est qu'en définissant le rôle des femmes dans la société, puis en donnant de la dignité à ce rôle, les femmes musulmanes se sentent épanouies en elles-mêmes.

- La Présidente
- Le recensement
- Le secrétariat
- L'enseignement moral
- Les nouveaux adhérentes
- Les oeuvres humanitaires
- La publication
- L'hospitalité
- L'industrie et l'artisanat
- La formation éducative
- La santé physique
- La prédication
- L'Audit
- Responsable des filles (7 à 15 ans)
- Responsable des étudiantes
- Responsable des fonds spécifiques
- Le finance



Apport à la Communauté

L'audiovisuel



La formation morale



L'aide humanitaire

